



**INFORMATIONS PRATIQUES A L'ATTENTION DES DOCTORANTS ET  
CHERCHEURS SOUHAITANT DEPOSER UNE CANDIDATURE**

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE A  
UNE BOURSE DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU JUMELAGE STRASBOURG-  
DRESDE**

**PRESENTATION DU DISPOSITIF**

*Dans le cadre du jumelage qui unit les villes de Strasbourg et de Dresde, les perspectives de coopérations universitaires et scientifiques paraissent extrêmement intéressantes et prometteuses.*

*Afin de soutenir et dynamiser cette coopération, la Ville de Strasbourg met en place un dispositif de bourses de recherche destinée à favoriser la mobilité des doctorants, chercheurs post-doctorants ou permanents affiliés à l'Université de Strasbourg et souhaitant effectuer un séjour dans un centre de recherche de Dresde.*

*Cette coopération porte actuellement sur 4 disciplines scientifiques prioritaires : physique du vivant, biomédecine, robotique, chimie. Toutefois, tout nouveau champ thématique susceptible de développer la coopération scientifique entre les instituts de recherche des deux villes, sera pris en considération.*

*Une enveloppe globale de **6 000 €** est allouée à ce dispositif de bourses pour l'année universitaire **2022/2023**.*

*Le montant **maximum** des bourses varie en fonction de la durée du séjour :*

**Séjour jusqu'à 2 mois : 1 500 €**

**Séjour supérieur à 2 mois : 3 000 €**

*Cette bourse correspond à un montant forfaitaire attribué pour la totalité du séjour.*

*En cas d'annulation du départ, le montant versé devra être intégralement remboursé.*

**L'octroi d'une bourse de recherche n'est pas automatique et est soumis à différents critères évalués par un jury de sélection présidé par Mme la Maire ou son – sa représentant-e.**

**Le jury de sélection se réserve le droit de revoir les montants en fonction des aides perçues par d'autres organismes, du nombre de candidatures obtenues et de la durée de séjour des candidats : au regard de ces éléments, il pourra octroyer des bourses inférieures au forfait précisé ci-dessus.**



### **CRITERES DE CANDIDATURE**

- être inscrit en thèse à l'Université de Strasbourg pour les doctorants
- être affilié à une unité de recherche incluse dans le périmètre de l'Université de Strasbourg pour les chercheurs post-doctorants ou permanents
- Avoir l'un des diplômes suivants :
  - Master ou équivalent (en vue d'un doctorat)
  - Doctorat (pour un séjour de recherche postdoctorale)
- Avoir des connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche poursuivi à Dresde
- Avoir établi des contacts préalables avec un institut de recherche ou un établissement d'enseignement supérieur à Dresde
- Travailler sur un projet de recherche pour lequel le séjour à Dresde apportera une plus-value scientifique substantielle
- Séjourner au minimum un mois à Dresde
- Le départ à l'étranger doit avoir lieu au courant de l'année universitaire 2022/2023 (date limite de départ : 30 juin 2023)  
Un report de la mobilité au-delà de cette année pourra être autorisé à titre exceptionnel, si les conditions l'exigent, par Mme la Maire de Strasbourg ou sa / son représentant-e. La nouvelle date limite de départ sera alors précisée au demandeur.

### **CAS D'INELIGIBILITE**

- **les candidats ayant déjà bénéficié d'une bourse de recherche Strasbourg-Dresde** ne sont pas admis à postuler une seconde fois.
- les **dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte**

### **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

#### **1. Le FORMULAIRE DE CANDIDATURE** dûment complété

Le formulaire de candidature peut être récupéré :

- soit auprès de la **Direction des relations européennes et internationales** de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Email : [joelle.wehrung@strasbourg.eu](mailto:joelle.wehrung@strasbourg.eu) ; Tel : (00 33) 3 68 98 74 12)
- soit auprès du **Master Physique – Physique cellulaire** de l'Université de Strasbourg (Email : [riveline@unistra.fr](mailto:riveline@unistra.fr)).

#### **2. Le CURRICULUM VITAE** du (de la) candidat(e)



3. Le **PROJET DE RECHERCHE** du (de la) candidat(e), (1 à 2 pages). *Le candidat présente son projet ainsi que les travaux d'études ou de recherche entrepris jusqu'à présent et pouvant motiver la mobilité à Dresde.*
4. Le **CALENDRIER DES TRAVAUX** envisagés dans la structure d'accueil.
5. Le cas échéant, la **LISTE DES PUBLICATIONS** du (de la) candidat(e)
6. Une **ATTESTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL** à Dresde se référant au projet de recherche du (de la) candidat(e) et confirmant la mise à disposition d'un poste de travail.
7. **L'INSCRIPTION** au doctorat à l'Université de Strasbourg / ou la copie du contrat doctoral / ou la copie du contrat de travail.
8. Une **LETTRÉ D'ACCEPTATION du chef d'équipe** dont dépend le doctorant ou le chercheur.
9. Une **LETTRÉ D'ENGAGEMENT du candidat** à rembourser la bourse si le séjour ne devait pas s'effectuer. (cf. annexe 1)
10. Une **ATTESTATION SUR L'HONNEUR MENTIONNANT LES AUTRES BOURSES** perçues/sollicitées dans la perspective de cette mobilité (cf. annexe 2)
11. **Un RIB** au nom du candidat
  - a. merci de préciser votre adresse sur le RIB si elle n'y figure pas. Elle doit correspondre à l'adresse permanente de contact indiquée sur le formulaire de candidature.
  - b. préciser le nom et l'adresse de la banque ainsi que le code IBAN-SWIFT-BIC pour les comptes étrangers.

## **PROCEDURE DE SELECTION**

Les dossiers de candidature doivent être remplis par les candidats, **en français ou en anglais**, puis transmis **en format numérique** à la **Direction des relations européennes et internationales de la Ville et Eurométropole de Strasbourg** à l'adresse suivante : [joelle.wehrung@strasbourg.eu](mailto:joelle.wehrung@strasbourg.eu)

Cette dernière vérifiera qu'ils sont complets, accusera réception des dossiers, et les transmettra aux membres du jury.

Un jury chargé d'examiner les candidatures recueillies arrêtera la liste des boursiers au mois de septembre 2022. En fonction de l'évolution du contexte sanitaire en 2022, ce jury pourra être reporté à une date ultérieure par Mme la Maire ou son / sa représentant-e.

**Plusieurs critères** sont pris en compte par le jury :

- la qualité de l'ensemble du dossier de présentation du candidat
- la cohérence du projet de mobilité avec le projet de recherche
- le niveau du candidat, tel qu'il ressort de son parcours universitaire antérieur
- Les aides perçues par d'autres organismes et la durée de séjour.



Le jury établit ensuite la liste des candidats ainsi sélectionnés sur la base d'une grille de notation s'appliquant de manière identique à tous les dossiers. Il peut également établir une liste d'attente en cas de désistement de candidats sélectionnés.

Un courrier de notification de la ville de Strasbourg sera envoyé à chaque candidat ayant déposé une candidature contenant la décision du jury.

### **CALENDRIER**

Pour l'année universitaire 2022/2023, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Date limite de réception des dossiers par la Direction des relations européennes et internationales de la ville de Strasbourg** : 5 septembre 2022
- Jury de sélection** des candidats boursiers : fin septembre 2022 (date à préciser ultérieurement).
- Annonce des résultats** par la ville de Strasbourg : début octobre 2022 (date à préciser ultérieurement)
- Versements des bourses** : novembre 2022